



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170406-17-00044-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**
Réuni le 29 Mars 2017
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

DELIBERE

Article 1 :

Conformément à l'état d'accord entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Comptable Public du Trésor Public des Établissements Publics locaux de Paris, les excédents antérieurs de la section de fonctionnement s'élèvent à la somme de + 1 564 321.73 € à la fin de l'exercice 2016. Ils sont affectés au crédit du compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » au budget primitif de l'exercice 2017.

Conformément à l'état d'accord entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Comptable Public du Trésor Public des Établissements Publics locaux de Paris, les excédents antérieurs de la section d'investissement s'élèvent à la somme de + 830 983.81 € à la fin de l'exercice 2016. Ils sont affectés au crédit du compte 001 « excédent d'investissement reporté » au budget primitif de l'exercice 2017.

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

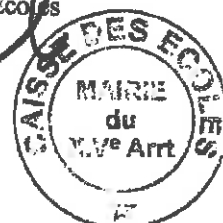
- Au Préfet de Paris,
- Au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 29 Mars 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170406-17-00045-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**
Réuni le 29 Mars 2017
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,
Vu code de la comptabilité M14 applicable aux Caisses des Écoles de la Ville de Paris,
Vu la présentation faite en séance par la Présidente de la Caisse des Écoles du Budget Primitif 2015 et de la note financière qui lui est associée,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire et sa délibération adoptée lors du Conseil d'Administration le 2 février 2017.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Le budget primitif 2017 est délibéré et voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement conformément au tableau suivant et à la maquette budgétaire jointe :

| CHAPITRE | NOM DU CHAPITRE | MONTANT LNC |
|-----------------------------------|--|--------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
| 011 | Charges à caractère général | 3 803 301.00 |
| 012 | Charges de personnel | 4 800 800.00 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre section | 313 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 37 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 3 500.00 |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | 0.00 |
| DEPENSES D' INVESTISSEMENT | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles, dont restes à réaliser 2016 | 54 716.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles, dont restes à réaliser 2016 | 539 392.00 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
| 002 | Résultat reporté ou anticipé | 1 564 321.73 |
| 013 | Atténuation de charges | 80 000.00 |
| 70 | Produits des services | 3 577 295.00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 5 060 820.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 5 000.00 |
| 78 | Reprises sur amortissement et provisions | 0.00 |
| RECETTES D' INVESTISSEMENT | | |
| 001 | Résultat reporté ou anticipé | 830 983.81 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0.00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre section | 313 000.00 |
| 10 | Dotation Fonds divers réserves | 61 000.00 |

2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

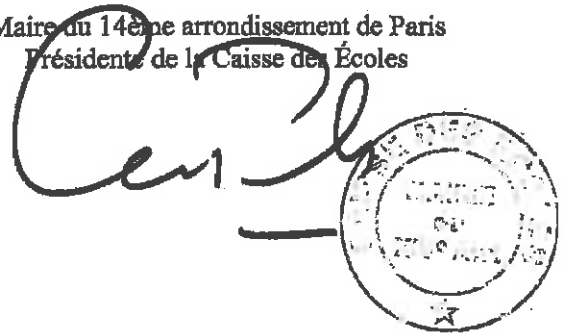
- Au Préfet de Paris,
- Au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 16 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 1 |

Fait à Paris, le 29 Mars 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles





Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170406-17-00047-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**

Réuni le 29 Mars 2017

Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 29 Juin 2016, relative aux conditions d'octroi des subventions aux établissements scolaires,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration subventionne les projets suivants sur l'exercice 2017 :

| École | Objet | Montant accordé |
|----------------------------------|---|-----------------|
| Elémentaire : 12/14 Alésia | Sortie une journée au Château de Versailles (78) (54 enfants - 2 classes) Mai 2017 | 500 |
| Maternelle : 23 Boulard | Classe de Mer centre PEP de Sarzeau (Morbihan) (56) (26 enfants - 1 classe) Juin 2017 | 500 |
| Elémentaire : 28 Pierre Larousse | Randonnée dans la Forêt de Fontainebleau (77) (50 enfants - 2 classes) Juin 2017 | 500 |
| Elémentaire : 7 Asseline | Sortie au château de Guédelon en Bourgogne (89) (46 enfants - 2 classes) Mai 2017 | 500 |
| Elémentaire : 20 Antoine Chantin | Classe de découverte à Clairoix (60) (52 enfants - 2 classes) Mars 2017 | 500 |
| Maternelle : 11/13 Ouest | Sortie à la Fondation de l'abbaye de Royaumont (95) (140 enfants - 5 classes) Mai 2017 | 500 |
| TOTAL | | 3 000 € |

Ces subventions seront inscrites et mandatées à la ligne 6574 au profit des coopératives scolaires.

2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30

Article 2 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

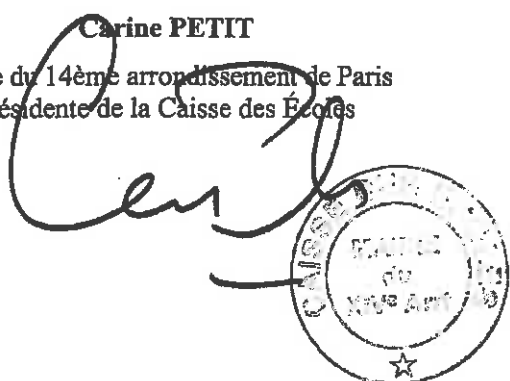
- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 29 Mars 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carine Petit', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CAISSE DES ÉCOLES' at the top, '14^{ème} Arr.' in the center, and a small five-pointed star at the bottom. The stamp is slightly faded and partially obscured by the signature.